



1 Rue de l'Hôtel de Ville  
07100 Annonay  
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024 - 18H30**  
Hôtel de ville - Salle Montgolfier

**Délibération n°CM\_2024\_031**  
**Assemblées - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la**  
**délégation conférée à Monsieur le Maire**

*Nombre de conseillers en exercice : 33*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CHAMPANHET*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Edith MANTELIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Patrick SAIGNE, Juanita GARDIER, Michel SEVENIER, François CHAUVIN, Catherine MICHALON, Laura MARTINS-PEIXOTO, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MOINE, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Bernard CHAMPANHET, Danielle MAGAND, Antoinette SCHERER, Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF

**Ayant donné pouvoir :**

Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Clément CHAPEL, Romain EVRARD donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Jérôme DOZANCE donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Louisa GRENOT donne pouvoir à Gracinda HERNANDEZ, Nathalie LUTZ donne pouvoir à Eric PLAGNAT

**Absents ou excusés :**

Lokman ÜNLÜ, Jamal NAJI

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :***

En application de la délibération n° CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée du mandat et ce, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Maire ont été adressées en annexe de la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit

en rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal.

Les décisions suivantes se rapportent à la période du 19 décembre 2023 au 6 mai 2024 :

DM-2023-217	19/12/2023	Mise à disposition de chalets dans le cadre de la manifestation « les Hivernales 2023 »
DM-2023-265	19/12/2023	Animations et manifestations dans le cadre des « Hivernales 2023 » - Exonération de taxe d'occupation du domaine public,
DM-2024-0002	25/01/2024	Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'ancienne CCI en école provisoire n°202323 – lots 1 à 8
DM-2024-0004	05/02/2024	Gestion locative - Bail commercial de location - Salle de spectacle dite "LA PRESQU'ÎLE" sise au 12 bis rue de Fontanes à Annonay entre l'Association de gestion de la SMAC ARDECHOISE dénommée "Scène de Musiques Actuelles de territoires d'Ardèche" (SMAC 07) et la Ville d'Annonay
DM-2024-0007	16/02/2024	Classement sans suite du lot 9 « électricité courants faibles » du marché de travaux pour le relogement du service de la logistique des animations n°202332
DM-2024-0008	06/03/2024	Gestion locative - Avenant n° 1 au bail conclu avec l'Etat portant sur le centre des Finances Publiques : révision du loyer
DM-2024-0010	26/02/2024	Gestion locative - Convention d'occupation à titre précaire d'une salle située à la Maison des Services Publics à Annonay avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) - Section Ardèche
DM-2024-0012	29/02/2024	Conclusion d'un accord-cadre "reprise technique des concessions funéraires et terrains communs échus dans les cimetières de la commune d'Annonay » N°202329
DM-2024-0013	22/02/2024	Tarifs de location 2024 des salles de la Maison des services publics (MSP)
DM-2024-0014	29/02/2024	Opération façades - attribution d'une subvention à la copropriété du 2 rue du Beffroi pour le ravalement des façades du bâtiment
DM-2024-0015	26/02/2024	Gestion locative - Signature de l'avenant n°3 au bail du 19 mars 2015 conclu avec l'État et portant sur la mise à disposition d'un ensemble immobilier sis 64 avenue de l'Europe au profit de la Gendarmerie
DM-2024-0016	05/03/2024	Budget principal - Exercice 2024 - Réalisation d'un emprunt de 1 000 000,00 € auprès de la Banque Postale
DM-2024-0017	12/03/2024	Conclusion d'un marché de travaux pour le relogement du service de la Logistique des Animations n°202332 – Lots 1 à 9
DM-2024-0018	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à M, BOUVIER - SAS Boissons Bel Air
DM-2024-0019	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à Mme HUN - gérante de la SARL A.E exploitant l'Institut SRB
DM-2024-0020	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à Monsieur LORIOL – gérant de LA SCI FI Immo
DM-2024-0021	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à M.SORDA – gérant de la SCI SBS
DM 2024-0022	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à Mesdames Dalest et Jani – co-gérantes de la SARL Endroit comme Envers
DM 2024-0023	22/03/2024	Action coeur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à Mesdames Morin et Ulivi – co-gérantes de la SARL M'La Fête
DM-2024-0024	13/03/2024	Modification de la liste des abonnés sur le marché forain d'Annonay
DM-2024-0025	22/03/2024	Mandat au cabinet CIB pour la location d'un local commercial de 80m2 sis 28 avenue de l'Europe à Annonay
DM-2024-0026	22/03/2024	Mandat au cabinet CIB pour la location d'un local commercial de 95m2 sis 11 rue Sadi Carnot (18 place 18 juin) à Annonay

DM-2024-0027	18/03/2024	Cession d'un véhicule Peugeot 106 immatriculé 1001 QM 07 suite à une vente aux enchères sur le site Agorastore
DM-2024-0029	19/09/2024	Gestion locative - Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels avec APAVE FRANCE EXPLOITATION – Salle du rez de chaussée de la Maison des Services Publics
DM-2024-0030	13/03/2024	Opération façades – attribution d'une subvention à la copropriété du 20 place des Cordeliers pour le ravalement des façades du bâtiment sis 20 place des Cordeliers
DM-2024-0031	13/03/2024	Opération façades – attribution d'une subvention à la copropriété du 3 place Poterne pour le ravalement de façades du bâtiment sis 3 place Poterne
DM-2024-0033	19/03/2024	Service protocole, logistique et événementiel – conclusion d'une convention de mise à disposition d'un chalet avec M. Sébastien Gauz
DM-2024-0034	23/04/2024	Coeur de ville – Convention d'occupation domaniale avec l'office du tourisme Ardèche Grand Air pour des visites touristiques de la tour des Martyrs
DM-2024-0035	05/04/2024	Annule et remplace la décision n° DM-2024-0017 - Conclusion d'un marché de travaux pour le relogement du service de la logistique des animations n° 202332 – Lots 1 à 9
DM-2024-0045	06/05/2024	Convention de prêt d'œuvres d'art avec l'association LA VANAUDE
DM-2024-0046	06/05/2024	Jeunesse – Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche
DM-2024-0047	06/05/2024	Jeunesse – Coordination pôle jeunesse, mise en œuvre des projets, accompagnement des projets via le Conseil municipal de la jeunesse – Sollicitation de subventions

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L2121-29 à L2121-34,

**Vu** l'avis favorable de la Commission générale en date du 11 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire durant la période du 19 décembre 2023 au 6 mai 2024, et ce en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020.

**CHARGE** le Maire ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay, le 24 juin 2024

**Simon PLENET,**

**Maire d'Annonay**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Commune d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*